

PROGRAMME DETAILLE PERMIS

PASSERELLE B(78)/B

❖ Objectif :

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser un véhicule de la catégorie B muni d'un embrayage.

❖ Conditions requises pour l'inscription :

Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire de la catégorie B (78).

❖ Durée de la formation :

Obligation légale : 7 heures.

❖ Programme :

La formation est dispensée sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B. Les apports théoriques, en lien avec la pratique, pourront être enseignés dans le véhicule.

Elle comprend deux séquences :

➤ Séquence 1 :

Durée de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

➤ Séquence 2 :

Durée de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.